



Extrait du Compte-Rendu du Conseil Municipal

**Le lundi 11 février 2019
à 19h30**

Le Conseil Municipal de la Ville de Arthaz PND, convoqué le 5 février 2019
s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Alain CIABATTINI

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19H30 et procède à l'appel nominal :

Présents : Monsieur Alain CIABATTINI, Madame Régine MAYORAZ, Madame Johane NOURRISSAT, Monsieur Laurent GROS, Madame Patricia COURIOL, Madame Marielle DONCHE, Madame Marie-Claire GOBET, Madame Elodie RENOULET, Monsieur Gérald BORNAND, Monsieur Frédéric CHABOD, Monsieur Franck CHALLUT, Monsieur Jean LABARTHE, Monsieur Bruno THABUIS, Monsieur Jean-Claude VIAL.

Procuration : Madame Christine ROSSAT a donné procuration à Monsieur Jean-Claude VIAL

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Madame Elodie RENOULET est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Daniel BARBARIE de la Communauté de Communes Arve et Salève est venu présenter le projet d'implantation des conteneurs semi-enterrés sur le territoire de la commune d'Arthaz PND.

Monsieur le Maire ouvre ensuite la séance et demande si l'assemblée a des observations à formuler sur le compte-rendu de la séance du 14 janvier 2019. Le compte rendu est adopté à la majorité.

Monsieur Jean-Claude VIAL vote contre car ses propos n'ont pas été retranscrits, il a le pouvoir de Madame Christine ROSSAT. Madame Elodie RENOULET, Messieurs Franck CHALLUT, Gérald BORNAND et Laurent GROS s'abstiennent.

Monsieur le Maire demande le retrait à l'ordre du jour du point relatif à la vente de la maison de 220 route de Pont Notre Dame, pour manque d'éléments, et rappelle l'ordre du jour :

- FINANCE : Demandes de subventions sécurisation routière auprès du Département,
- FINANCE : Attribution de subventions aux associations et école,
- Questions diverses.

2019-02-01 FINANCE : Demandes de subventions sécurisation routière auprès du Département

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales,
Considérant que la commune peut faire des demandes de subventions pour le financement des opérations de sécurité au titre du produit des amendes de police,
Considérant les devis présentés par la société Eiffage,

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Départemental doit procéder à la répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière aux communes de moins de 10 000 habitants. Il propose de soumettre des dossiers de demandes de subventions pour la réalisation des travaux ci-dessous :

Nature des travaux	Montant
Création de dos d'ânes sur voie communale	3 300.00 € HT
Reprise des rampants passage surélevé	12 957.00 € HT
Elargissement trottoir	7 248.50 € HT
Réfection parking mairie / école	63 280.00 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accepte** les projets de travaux pour les opérations de sécurité ci-dessus,
- **sollicite** les subventions correspondantes auprès du Conseil Départemental,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ces demandes.

2019-02-02 FINANCE : Subventions aux associations/écoles

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant que les crédits budgétaires seront inscrits au budget 2019, à l'article 6574, subventions de fonctionnement,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les courriers de demandes de subventions :

Associations/Ecole	Objet	Montant
Nous Aussi	Subvention 3 personnes Arthaz	150 €
ALFAA GHS	Subvention lutte contre la faim	140 €
ECHOALP	Subvention forfaitaire	60 €
La Chamarette	Subvention 1 élève	37.50 €
Saint-François	Subvention 2 élèves	100 €
Amicale des pêcheurs	Subvention fonctionnement	200 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **attribue** les demandes de subventions ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.